



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

*CANTON ISLE MANOIRE*

**Mme Marie-Claude VARAILLAS alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la détention de Salah Hamouri.**

Citoyen et avocat franco-palestinien, Salah Hamouri est victime, depuis plus de 17 ans, de détentions arbitraires répétées de la part du gouvernement israélien.

Actuellement emprisonné depuis plus de 230 jours, Salah Hamouri est également privé de sa carte de résident, seul document officiel l'autorisant à être sur le sol de son pays natal, et menacé d'expulsion.

La détention administrative, sans charge ni jugement, dont est victime Salah Hamouri est renouvelable indéfiniment et viole de nombreux principes du droit international (droit à l'information, droit à un avocat, droit à un procès équitable). Elle cible de nombreux autres citoyens palestiniens qui, à l'instar de l'avocat, militent pour le respect des droits humains.

En 2020, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères avait précisé à l'occasion d'une conférence de presse : « M. Salah Hamouri doit pouvoir mener une vie normale à Jérusalem, où il est né et où il réside. Son épouse et son fils doivent également -obtenir le droit de se rendre à Jérusalem pour le retrouver ». Il avait été ajouté que cette situation était « suivie attentivement et à haut niveau par les autorités françaises ».

À l'issue de 19 jours de grève de la faim, entamés le 25 septembre dernier, Salah Hamouri et 49 autres prisonniers politiques ont obtenu des engagements concernant la libération prochaine de prisonniers âgés, malades, ainsi que des femmes et des enfants placés en détention administrative.

Malgré l'intervention de l'ambassadeur français auprès du cabinet du Premier ministre israélien, la détention administrative arbitraire de Salah Hamouri par le régime ultra-nationaliste israélien se poursuit, sans garantie qu'elle ne soit pas de nouveau prolongée.

Elle lui demande donc quelles actions l'État français envisage maintenant d'engager afin que Salah Hamouri retrouve au plus vite sa pleine et juste liberté.